

Séance du 13 décembre 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 décembre 2022 à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

Présents : Mmes Dorothée GARNIER, Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT,

Mrs Cédric DEMARCY, Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Sylvain CUYER, Patrick LAURENT

Absente avec pouvoir : Catherine GAMICHON-NOËL donne pouvoir à Mr Jean-Claude BAGUET,

Absente excusée : Murielle CAILLEUX

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

Mr le Maire demande au Conseil d'ajouter une décision modificative, concernant les vitraux au-dessus de l'entrée de l'Eglise.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 novembre 2022.

Mr CAUDRON informe qu'il y a eu une erreur sur le nom du porte drapeau, lors de la programmation du 11 novembre, celui-ci est Olivier DELARCHE, la correction sera faite.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

2. DECISION MODIFICATIVE POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

M le Maire expose que suite aux travaux concernant l'église, il est nécessaire de faire la réfection des vitraux au-dessus du portail. Il faut faire une décision modificative de 4 500€ afin de faire face à cette dépense supplémentaire. Sophie FOUCAULT apporte des explications sur la nature de ces travaux

Ce surplus sera donc pris sur le compte de location au 752 par rapport aux prévisions du Budget Primitif, afin de mettre cette somme au 2313 opération 308 Travaux Eglise. La décision se composant de la façon suivante :

DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
023 / 023	Virement à la section d'investissement	4 500,00
23 / 2313 / 308	Constructions	4 500,00
Total		9 000,00

RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
75 / 752	Revenus des immeubles	4 500,00
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	4 500,00
Total		9 000,00

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

3. DECISION MODIFICATIVE RECTIFICATIVE DEMANDEE PAR LA TRESORERIE

M le Maire laisse Irène GODEFROY expliquer cette décision modificative, après vérification, il n'y a pas lieu de passer cette décision modificative, car elle avait été votée au mois d'octobre. La Trésorerie avait inversé sur les comptes les débits et crédits. Il fallait donc juste refaire une annule et remplace, pas de vote nécessaire.

4. RESULTAT DE LA CAMPAGNE EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M le Maire expose les chiffres concernant la fermeture de l'éclairage public de 23h à 4 h.

A savoir du 1^{er} janvier 2021 au 30 septembre 2021 le montant de la consommation s'élevait à 15 211.97€

Et pour la période 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 le montant est de 8 455.33€ soit une différence de 6 756.64€ pour les neuf premiers mois de l'année.

Vu ces économies, M le Maire demande au Conseil Municipal, si l'on maintient ces heures d'extinction de l'éclairage public. Après échanges, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et une voix contre de continuer cette expérience de 23h à 5h.

5. PLAN PREVISIONNEL DU SE 60 (éclairage public)

Suite à la réunion du 8 novembre 2022, M le Maire rappelle le chiffrage du SE 60 pour remplacer toutes les lampes actuelles par des ampoules LED (240 au total), le devis s'élève à 223 669€16, la subvention du Syndicat est de 80%, soit 179 065,34€. Il resterait donc à charge pour la commune la somme de 44 603€66 avec la possibilité d'étaler cette somme sur deux années comptables soit 22 301,83€ en 2023 et 22 301,83€ en 2024.

Vu les économies déjà effectuées lors de l'extinction de l'éclairage public et des économies futures grâce aux lampes à LED, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable pour ces travaux, et autorise M le Maire à signer ce devis.

6. POINT SUR LES DEVIS SUITE AU PASSAGE DE LA TORNADE DU 23 OCTOBRE

M le Maire présente le chiffrage des devis de réparation concernant les deux bâtiments des services techniques (Charpente, Couverture et Déblaiement des gravats), le montant s'élève à 142 000€. Concernant la pollution du Thérain (Eclatement d'une bâche retenant 70m3 d'engrais liquide dans une ferme, le traitement des sables en station d'épuration, le transport et le traitement des eaux, la remise en fonction de la Station d'épuration, le curage des eaux pluviales) le montant représente 146 000€. Cela représente 288 000€, à ce jour, nous attendons des nouvelles des experts et des assurances. La commune a une contre-expertise, le 21 décembre concernant les dégâts occasionnés par la chute d'une partie de la toiture des Services Techniques chez M et Me DAVESNE.

7. Convention EMION

M le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition des locaux sis 19 place de la Halle pour les activités de l'EMION. En 2006, une convention entre la Mairie et l'Emion avec avait été signée pour une durée d'un an avec tacite reconduction. Or, il s'avère qu'il est nécessaire de refaire cette convention. M le Maire va reconduire cette dernière et celle-ci sera effective jusqu'à la fin du mandat du Conseil Municipal actuel. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7. POINT SUR LA REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG

M le Maire distribue au Conseil Municipal les derniers documents concernant la redynamisation du Centre Bourg, suite à la dernière réunion de ce jour avec l'ADTO-SAO et le cabinet d'étude. Romain DILLENSEGER précise qu'il vaut mieux présenter le projet dans sa globalité c'est-à-dire en prenant en compte les travaux Rue de Verdunet finition de la Place du Franc-Marché, Place de la Halle, Rue du Maréchal de Boufflers, Rue Jean Touchard et Place de l'Eglise, afin d'obtenir toutes les subventions. Cette dernière version du projet prend en compte les recommandations des architectes des bâtiments de France.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

8. REMBOURSEMENT CARTES CADEAUX A PASCALINE HAMONIER

Dans le cadre de la remise de cadeaux aux enfants de Songeons à l'occasion du Noël 2022 de la commune qui aura lieu le 10 décembre prochain, une carte cadeau de 20 euros sera offerte aux enfants de CM2. Pour obtenir ces cartes multi-enseignes, Pascaline HAMONIER a dû régler elle-même l'achat correspondant à une valeur de 340€ soit 20€ pour 17 enfants. M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de rembourser Pascaline HAMONIER. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le remboursement des cartes cadeaux.

9. DESHERBAGE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Mr le Maire informe que Michèle CHATILLON, adjointe territoriale du patrimoine, à la bibliothèque de Songeons et les bénévoles de la bibliothèque demandent l'autorisation de procéder à la destruction de vieux livres usagés pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (désherbage).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le désherbage.

10. SYNTHESE DU RAPPORT QUALITE ET PRIX DE L'EAU 2021

Mr le Maire distribue une synthèse du rapport de la qualité de l'eau au Conseil Municipal et indique que le document complet est à disposition au secrétariat. La consommation moyenne par jour et par habitant est de 109 litres. Cédric DEMARCY demande si ce rapport peut lui être envoyé.

11. DISTRIBUTION DES COLIS DES PERSONNES AGEES

M le Maire laisse Pascaline HAMONIER présenter les colis des personnes âgées aux membres du Conseil Municipal. Celle-ci propose les différentes distributions :

Lot 1 : Rue Réquignard, Rue Jean Touchard, Place du Franc Marché, Hameau de Riffin, Rue du Grand Fossé, Rue du Petit Prés, Rue des Champs, Rue des Prés sous Moulin : Philippe PICQUE et Noémie BERTHE,

Lot 2 : Rue de Verdun, Place du Général De Gaulle, Place de la Halle, Route de Morvillers : Cédric DEMARCY et Sophie FOUCAULT,

Lot 3 : Rue du Maréchal de Boufflers, Rue des Sorbiers, Placette Normande : Dorothee GARNIER et Catherine GAMICHON-NOËL,

Lot 4 : Impasse des Lavandiers, Route de Dieppe, Impasse du petit pont, Rue Simon : Patrice CAUDRON et Frédéric LANGLOIS,

Lot 5 : Rue Crignon Fleury, Rue des Prairies, Rue du Château, Rue de la Gare : Didier DAUBOIN et Annick DUPONT,

Lot 6 : Rue de Séronville, Hameau de Séronville, Rue des Lunetiers, Rue de la Laiterie : Sylvain CUYER, Patrick LAURENT et Murielle CAILLEUX,

Lot 7 : Rue Amand, Rue d'Hémécourt, Rue de la Briqueterie, Résidence des Sorbiers : Pascaline HAMONIER et Jean-Claude BAGUET,

12. Point sur les différentes commissions et questions diverses

M le Maire :

- Fait la lecture du courrier reçu de la part de M Christophe PETIGNY qui informe son souhait de quitter le box 39 route de Dieppe au 31 décembre 2022.
- Informe le Conseil Municipal que les vœux de la CCPV se dérouleront le 26 janvier à 18h, à Grandvilliers.
- Fait part de l'avis de naissance de Mya MAYER remis par Gabin MAYER et Marianne LECLERC ses parents.
- Annonce le changement de bureau pour l'Association « Rêves de Gosses », ce dernier se constitue ainsi : Présidente Mallauray LEFORT, Vice-Présidente : Raphaëlle BADER, 2^{ème} Vice-Président : Laila CHANNAWI, Secrétaire : Elodie GUILLOT, Trésorière : Carine DEMAERYERE. Pascaline HAMONIER souligne le petit nombre de personnes présentes à cette assemblée extraordinaire. Cette association permet aux parents d'élèves, grâce à leurs actions, de réduire les coûts des différentes sorties scolaires.
- Informe que le Bureau et le Conseil Communautaire de la CCPV ont été animés. En effet, deux dossiers étaient à l'ordre du jour : le devenir du Domaine d'Hétomesnil et le PLUiH.
- Fait part au Conseil Municipal de l'ouverture du magasin « Le Coin des Filles » se situant dans la cour de l'agence immobilière de Sylvain CUYER.
- Informe que les travaux du Crédit Agricole commenceront le 10 mars 2023, avec l'implantation de modulaires posés sur le parking à côté de l'Agence. Le 13 Mars pose du « kiosque » (distributeurs de billets) à l'emplacement du panneau d'information de la commune.
- Fait part que la journée « Hauts de France Propres » se déroulera le samedi 18 mars 2023 de 9H à 13H.
- Fait la lecture du mail reçu par Gontran IBERT nous indiquant ne pas facturer la location de la nacelle pour la décoration du sapin de Noël de la commune et des diverses illuminations. Le Conseil Municipal remercie et apprécie ce geste.
- Informe le Conseil Municipal des différents messages Facebook, qui remercient les membres du Conseil Municipal pour leurs présences auprès des habitants lors de la tornade du 23 octobre.

- Fait part au Conseil Municipal du courrier reçu par M et Mme BOUTILLIERS (producteurs de légumes) concernant leur intention d'arrêter leur présence le jeudi matin sur le marché.
- Informe que la commission communication se réunira le 19 décembre à 18h.
- Indique que les vœux du personnel communal auront lieu le mercredi 11 janvier à 11h. A cette occasion un bon d'achat d'une valeur de 25 € sera remis à chaque employé. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- Fait un point sur l'éventuelle implantation d'un futur kinésithérapeute.
- Indique qu'il risque d'y avoir des plaintes concernant les personnes qui attendent dans les couloirs de l'immeuble abritant le cabinet médical du Docteur Emmanuel. Un courrier sera envoyé au praticien.

Pascaline HAMONIER :

- Remercie les associations « Rêves de gosses », « les Bout'chou » et le « Comité des Fêtes » pour leur participation à la décoration de la commune.
- Déploire malheureusement que des dégradations aient été constatées sur certains sujets dès leurs mises en place.
- Informe que le spectacle de Noël, s'est bien déroulé, les personnes ont apprécié le spectacle, Mr le Maire félicite les membres du Conseil pour leur investissement sur toutes les manifestations organisées.
- Tient à remercier Sylvie GAVELLE pour toutes les photos prises pendant les différentes manifestations.
- Informe que l'appartement 24 rue des prairies est loué à Julie VIEUXBLED depuis le 1^{er} décembre.

Irène GODEFROY :

- Fait la présentation du CNAS (Comité National d'Action Social). Le CNAS est un organisme qui propose des avantages sociaux pour les employés communaux.
- Présente l'application « Panneau Pocket » fournie gratuitement suite à la mise en place des logiciels Horizon Cloud. Cette application permet de publier les informations de la commune à destination des administrés.

Frédéric LANGLOIS :

- Fait un compte rendu de la réunion organisée par le SE 60, concernant les économies d'énergies.
- Accompagné d'un membre du CAUE, a effectué un parcours dans la commune afin de planifier le fleurissement de la commune. Les agents communaux ont commencé à planter les haies. Il a reçu Mme GRASIANO pour l'achat des plants.
- Il félicite le comité des fêtes pour son défilé et remercie Patrice CAUDRON pour sa participation.

Patrice CAUDRON :

- Fait un compte rendu de la réunion organisée par la CCPV sur les ordures ménagères. Il faut s'attendre à plus ou moins longue échéance à une participation financière des usagers.

Didier DAUBOIN :

- Demande la date du démontage des armoires électriques provisoires. Mr le Maire précise que le nécessaire sera effectué le 14 décembre.
- Précise qu'une livraison de fuel est prévue pour le chauffage du Presbytère.
- Il indique également avoir contacté la société Loxam, pour la fourniture d'un chauffage pour l'Eglise pour la veillée de Noël.

Annick DUPONT :

- Précise que le marché de Noël s'est bien passé.

Dorothée GARNIER :

- Fait le point sur le Téléthon, il a été réalisé 1 464€ de bénéfice, Merci aux jeunes sapeurs-pompiers de la Chapelle aux Pots. Elle remercie les associations participantes « Rêves de Gosses, Sport Nature » et également François Clément « Songeons Boissons » pour le don des gobelets.
- Informe que la prochaine projection du Ciné Rural sera « Simone le voyage du siècle » le 19 janvier.
- Fait part d'une demande de l'Emion, le « Chœur Cantus Félix de Beauvais », aimerait venir un samedi soir faire un concert dans l'Eglise. Le Conseil Municipal donne son accord, mais une demande sera faite à la Paroisse.

Noémie BERTHE :

- Remercie Mr le Maire, les Conseillers, Martine BORGEO, Fabienne CUVELIER pour leurs présences et les pompiers pour leur participation au Téléthon.
- Demande de prévoir un éclairage plus important de la Halle et penser à la fermer intégralement.
- A assisté au spectacle du Centre social qui était de qualité. Et tient à souligner le bon encadrement des enfants.
- Demande s'il y a une date de fixée pour la réparation de la ligne à haute tension tombée dans son terrain lors de la tornade. M le Maire va se rapprocher d'Enedis.
- Souligne la divagation répétée d'un poney dans les rues du Bourg, Mr le Maire va faire le nécessaire auprès du propriétaire.
- Demande auprès du SIVOS la possibilité d'acheter une plaque chauffante, afin de pouvoir proposer des soupes, ou l'achat d'un stérilisateur. Pascaline HAMONIER va se renseigner du coût pour le prévoir au budget.

Sylvain CUYER :

- N'a pas de remarques particulières.

Patrick LAURENT :

- Nous fait part d'articles sur la désertification médicale, il n'y a malheureusement rien de nouveau sur ce sujet récurrent.

Cédric DEMARCY :

- Rappelle qu'un rendez-vous est fixé le lundi 19 à 14h30 à la mairie avec les responsables de Gamm-Vert. Cette réunion a pour but d'échanger sur le projet concernant l'échange de terrains, la commune étant également concernée.
- Remercie tous les Conseillers qui sont passés au marché de Noël de la MFR, et remercie l'organisation effectuée par Samuel LEMEMBRE pour cette manifestation.

Sophie FOUCAULT :

- N'a pas de remarques particulières.

Philippe PICQUE :

- Souligne les efforts effectués pour le tri sélectif.
- Précise le changement des horaires des déchèteries de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.
- Fait le point sur la « Foire aux Harengs » organisée par la « clique Songeonnaise », une bonne participation malgré une météo peu encourageante.
- Rappelle que la remise des prix des maisons fleuries se fera le vendredi 13 janvier 2023 lors la cérémonie des vœux.

La séance est levée à 22 heures et 07minutes.

La prochaine séance aura lieu le mardi 10 janvier à 19h30.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke.

